

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2374



Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2374 modifiant le règlement numéro 457 *Concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout*, afin de modifier les heures et périodes de restriction de la consommation de l'eau et de prévoir des dispositions particulières pour les systèmes d'arrosage automatique.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 12 février 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate